Informations de base

1997/0087(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1997/1998: majorations mensuelles du prix d'intervention des céréales **Subject** 3.10.06.03 Céréales, riz	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	STURDY Robert (PPE)	28/01/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	KATIFORIS Giorgos (PSE)	20/03/1997
RELA Relations économiques extérieures		
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	1995	1997-03-17
Agriculture et pêche	2000	1997-04-21
Agriculture et pêche	2025	1997-07-22
Agriculture et pêche	2018	1997-06-23

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(1997)0089	Résumé

14/03/1997	Publication de la proposition législative		
17/03/1997	Débat au Conseil		
07/04/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/04/1997	Débat au Conseil		
21/05/1997	Vote en commission		
21/05/1997	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0173/1997	
10/06/1997	Débat en plénière		
22/07/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/07/1997	Fin de la procédure au Parlement		
24/07/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/0087(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 000
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0173/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0003	21/05/1997	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0293/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0094-0108	12/06/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1997)0089	14/03/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0601/1997 JO C 287 22.09.1997, p. 0066	28/05/1997	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 1997/1412 JO L 196 24.07.1997, p. 0001	Résumé

Prix agricoles 1997/1998: majorations mensuelles du prix d'intervention des céréales

1997/0087(CNS) - 12/06/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Prix agricoles 1997/1998 - Céréales. En adoptant le rapport de M. Robert STURBY (PPE, RU), le Parlement européen propose le maintien du pourcentage d'humidité de 15% et des améliorations du système de soutien aux protéagineux pour garantir une rentabilité comparable à celles d'autres cultures arables. Il demande également le maintien des majorations mensuelles au prix d'intervention au même niveau que pour la campagne 1996/1997, à savoir 1,1 Ecu/t. par mois (la Commission proposait une réduction à 1 Ecu/t. par mois).

Prix agricoles 1997/1998: majorations mensuelles du prix d'intervention des céréales

1997/0087(CNS) - 22/07/1997 - Acte final

Prix agricoles 1997/98 - Céréales. Le Conseil a adopté le règlement 1412/97/CE. - Prix et paiements compensatoires: le prix d'intervention ainsi que les paiements compensatoires décidés en 1992 restent applicables. Pour mémoire, le prix d'intervention unique pour toutes les céréales s'élève à 119,9 Ecus par tonne et le paiement compensatoire à 54,34 écus par tonne à l'hectare de rendement historique de céréales fixé dans le plan de régionalisation; - Majorations mensuelles: réduction du niveau des majorations mensuelles de 1,10 Ecu/tonne à 1,00/tonne, comme proposé par la Commission.

Prix agricoles 1997/1998: majorations mensuelles du prix d'intervention des céréales

1997/0087(CNS) - 14/03/1997 - Document de base législatif

Prix agricoles 1997/98 - Céréales. - Prix: le régime définitif issu de la réforme du secteur des grandes cultures est en place depuis le 01/01/1996. Il convient de rappeler que le prix d'intervention unique pour toutes les céréales est déjà fixé à 119,19 écus la tonne pour un temps indéterminé. A noter également qu'il a été proposé, en juillet 1996, une réduction des paiements compensatoires dans le contexte de la crise récente du secteur de la viande bovine, applicable à partir de la campagne 1997/98. - Majorations mensuelles: le prix d'intervention des céréales a augmenté d'une majoration mensuelle de 1,1 écu par tonne et par mois pour la campagne de commercialisation 1996/97, (novembre à mai). La majoration pour le mois de mai est aussi applicable en juin. Le chiffre de 1,1 écu a été calculé sur les taux d'intérêt en vigueur au début de 1996. Depuis lors, les taux d'intérêt ont continué à décroître et en vue d'ajuster le niveau de la majoration mensuelle à la situation effective, il est proposé de la fixer à 1,0 écu/t/mois pour la campagne de commercialisation 1997/98.

Prix agricoles 1997/1998: majorations mensuelles du prix d'intervention des céréales

1997/0087(CNS) - 28/05/1997

Le Comité est résolument d'avis que l'on ne saurait financer les actions ayant trait à l'ESB en utilisant des ressources du Fonds de garantie. Le Comité juge que les motifs utilisés pour justifier l'abaissement des niveaux dans les secteurs de la culture du lin et du chanvre n'ont pas de pertinence et repousse la proposition de réduction. Le Comité attire l'attention sur la grave crise qui frappe le secteur du riz et propose que la majoration mensuelle demeure inchangée.